

# Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2025-2029

*Prévenir  
c'est pouvoir agir !*

Le **CPOM de 3ème génération** vise à répondre aux objectifs régionaux de santé au travail en structurant une approche collective et concertée des actions en milieu de travail. Il favorise la mutualisation des méthodes, des outils et des initiatives, notamment au bénéfice des plus petites entreprises, afin de renforcer la prévention des risques spécifiques. En outre, ce cadre contractuel organise et coordonne les actions permettant de lutter contre la désinsertion professionnelle et de promouvoir le maintien dans l'emploi des salariés.

01

## Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



02

## Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et de l'usure professionnelle.

- ✓ FACT (Fond d'Amélioration pour les Conditions de Travail) en faveur des aides à domicile signé avec ANACT.

03

## "Les référents sécurité : des alliés prévention"

- ✓ Un dispositif pour labéliser l'entreprise comme "relai de prévention" et l'inscrire dans une démarche au bénéfice de la santé au travail.

CPOM 2025-2029  
signé le 14/1/2025  
en détail **ICI**